



FRANCE - CONGO

DOCUMENT

CADRE DE PARTENARIAT

POUR LA PERIODE 2008-2012

BRAZZAVILLE

Mai 2008

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
1 - CONTEXTE ET ANALYSE DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	3
1. 1 Le contexte politique et économique	
1. 2 Les relations avec le FMI et la Banque mondiale et mise en œuvre de l'Initiative PPTE	
1. 3 Les enjeux de développement, la stratégie et les priorités du Gouvernement	
2 - INTERVENTION DES BAILLEURS MULTILATERAUX	6
Les bailleurs multilatéraux :	
La Banque mondiale	
Le système des Nations Unies	
La Commission européenne	
3 – LA STRATEGIE D'AIDE DE LA FRANCE ET SON ARTICULATION PAR RAPPORT A LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONGO ET AUX INTERVENTIONS DES AUTRES BAILLEURS	7
3. 1 La stratégie de concentration retenue :	7
A. Trois secteurs de concentration dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) :	7
- les infrastructures (eau et assainissement, transport)	
- les forêts et la biodiversité	
- l'éducation/formation	
B. Concours additionnels OMD :	11
- la santé	
- le développement du secteur productif et financier	
3. 2 Les secteurs transversaux d'intervention :	12
- la gouvernance : la gouvernance économique et financière l'administration régaliennne la gouvernance administrative et institutionnelle	
- francophonie, coopération scientifique et recherche, diversité culturelle : francophonie et langue française réforme de l'enseignement supérieur coopération scientifique et recherche diversité culturelle	
- le développement de proximité	
- le développement solidaire	
4 – L' IMMIGRATION	17
5 – LE VERSEMENT DES ARRIERES DE PENSIONS	17
6 – LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE PARTENARIALE :	19
- les acteurs du partenariat franco-congolais	
- les instruments financiers	
- le pilotage du partenariat	
LISTE DES SIGLES	21
ANNEXES	23
- articulation de la stratégie d'intervention française avec les priorités du pays partenaire	
- articulation des interventions de la France avec celles des autres bailleurs de fonds	
- programmation indicative des actions sur 2008 – 2012	
- cartes des projets de la coopération française en République du Congo	

INTRODUCTION

LE DCP : UN NOUVEL INSTRUMENT DE CADRAGE PLURIANNUEL

Dans le cadre de la réforme du dispositif français d'aide publique au développement (APD), un instrument de cadrage pluriannuel a été créé en juillet 2004 au profit des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) : le document-cadre de partenariat (DCP). Ce document, élaboré et signé par les deux parties et rendu public, est appelé à jouer un rôle de levier et de modernisation de l'aide française grâce à :

- une meilleure prévisibilité, en programmant l'aide de la France sur le moyen terme (5 ans) ;
- une meilleure appropriation de l'aide par le pays partenaire, en veillant à la prise en compte de sa stratégie nationale de lutte contre la pauvreté : le DCP est discuté et négocié au plan bilatéral, illustrant la volonté de mettre en œuvre un véritable partenariat ;
- une meilleure efficacité et visibilité de l'aide française : l'aide est désormais concentrée sur un nombre restreint de secteurs prioritaires, choisis parmi les sept secteurs contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Les secteurs prioritaires ainsi retenus concentrent 80 % des nouveaux engagements au titre de l'aide bilatérale ;
- une plus grande cohérence des interventions françaises, en veillant à la coordination de l'ensemble des acteurs publics de l'aide française (Etat, AFD, collectivités territoriales, organismes de recherche), ainsi que des ONG et des entreprises ;
- une meilleure complémentarité des interventions de la France avec celles de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Compte tenu des ressources budgétaires dont peut disposer le Congo, des cofinancements seront recherchés avec l'Etat congolais, chaque fois que cela est opportun, sur les différents secteurs de coopération retenus par ce DCP, en complément des moyens humains et financiers de la coopération française mobilisés pour accompagner les efforts du gouvernement congolais. Les aides françaises contribueront aussi à la préparation des projets et au renforcement des maîtrises d'ouvrage, afin de permettre la mobilisation la plus efficace des ressources propres du pays.

Un premier Document Cadre de Partenariat a été signé le 22 mars 2007. Il a été jugé utile de le reprendre pour mieux traduire la réponse de l'aide française au besoin de réhabilitation et de renforcement des infrastructures.

1 - CONTEXTE ET ANALYSE DES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT

1.1 Le contexte politique et économique

La République du Congo partage ses frontières avec cinq autres pays africains (Gabon, Cameroun, RCA, RDC et Angola). Le pays est doté de terres cultivables, bénéficie d'une biodiversité d'importance mondiale, de ressources minières et de pétrole.

Le Congo est donc un pays riche de ses ressources naturelles, notamment par rapport à sa population relativement faible estimée à environ 3.551.500 habitants, avec un taux annuel de croissance démographique estimé à 3,2 % selon les statistiques de l'Enquête Congolaise auprès des Ménages (ECOM). Cette population est concentrée à 58 % dans les centres urbains.

L'incidence de la pauvreté reste cependant élevée : elle a été estimée à 50,7 % (ECOM, 2005).

Depuis 2001, le Gouvernement a poursuivi une politique de réconciliation nationale, de pacification du pays et d'inclusion politique. Les accords de cessation des hostilités et de cessez-le-feu, signés en 1999 et en 2001, et l'aboutissement des négociations de paix en 2003, ont permis l'amorce du processus de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion (DDR) des miliciens, financé par la Banque mondiale et en cours actuellement.

Depuis la fin des hostilités en 1999, d'importants progrès ont été accomplis dans le rétablissement de la paix et de la sécurité, ainsi que dans la normalisation de la vie politique, avec la mise en place des différentes institutions démocratiques.

Une nouvelle Constitution a été adoptée en janvier 2002 à partir de laquelle ont été organisées les élections présidentielles, législatives, sénatoriales et locales au cours de cette même année, puis à nouveau des élections législatives en 2007.

Ce processus de normalisation de la vie politique a contribué à créer un environnement propice à la réconciliation et au dialogue avec l'opposition politique, représentée au sein du Parlement.

Dans le même temps, le processus de décentralisation a été enclenché. La Constitution consacre l'existence des collectivités locales distinctes de l'Etat, notamment le Département et la Commune, et leur libre administration, depuis le 11 janvier 2003, par des exécutifs élus par les conseils départementaux ou municipaux.

La mise en œuvre de ces dispositions constitutionnelles a permis la reconnaissance et l'organisation de la vie politique locale et de faire renaître l'espoir d'un développement, les populations étant elles-mêmes impliquées dans la gestion des programmes de développement locaux.

L'amélioration de l'environnement économique dans son ensemble, particulièrement la bonne tenue des cours du baril et l'augmentation de la production du pétrole, a permis au Congo d'enregistrer un taux de croissance moyen de 5,9 % sur la période 2004 -2006.

Nonobstant cette évolution d'ensemble, les difficultés résultant des irrégularités dans la fourniture de l'électricité et les déficiences du CFCO (Chemin de Fer Congo-Océan), constituent des freins majeurs à la croissance. La mise en œuvre du programme de privatisation des entreprises publiques se fait à un rythme très lent.

Le Congo est un pays surendetté. La dette extérieure est passée de 252,2 % des exportations de biens et services en 2004 à 120,0 % en 2005 et à 89,1 % en 2006. Afin de réduire cet endettement, le gouvernement a négocié et signé des accords bilatéraux avec les créanciers membres du Club de Paris. Le Club de Londres a signé le 18 novembre 2007 un accord de traitement de la dette privée extérieure congolaise autorisant l'annulation de 80 % de celle-ci, soit de 1,4 milliard d'euros sur 1,8.

Concernant la dette intérieure, le gouvernement a mis en place une stratégie d'apurement de ces arriérés avec le concours de la Banque mondiale.

Malgré les institutions existantes (BEAC, CEMAC, BDEAC, CEEAC, ...), l'intégration économique régionale ne se traduit pas dans les faits par un niveau d'échanges intra-régional propre à tirer la croissance. Seul le secteur forêt/environnement bénéficie d'une concertation intergouvernementale effective.

1.2 Les relations avec le FMI et la Banque mondiale et la mise en œuvre de l'Initiative PPTE

En raison de son important niveau d'endettement, le Congo a été déclaré éligible à l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Pour bénéficier de cette initiative, le Congo a mis en œuvre un certain nombre de réformes structurelles, dans le cadre d'un programme de référence négocié avec le FMI (premier semestre 2004), qui avait pour objectif le renforcement de la transparence du secteur pétrolier et l'amélioration du cadre de gestion des finances publiques. En conséquence, le conseil d'administration du FMI a décidé, en décembre 2004, d'octroyer au Congo une facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) de 84,4 millions de dollars pour la période 2004-2007. Parallèlement, le Club de Paris a, en décembre 2004, annulé 1679 millions de dollars et rééchelonné 1450 millions de dollars. Dans ce cadre, un premier accord bilatéral avec la France, signé à Brazzaville le 9 juillet 2005 a permis l'annulation de 782 millions d'euros et le rééchelonnement de 943 millions d'euros de créances françaises.

Le Congo a atteint le point de décision de l'initiative PPTE en mars 2006, ce qui lui permet un allègement de dette "intérimaire" comportant une annulation des échéances commerciales garanties à hauteur de 90 % (100 % pour la France) et le rééchelonnement sur une longue période de la dette d'APD. Cela a permis la signature d'un deuxième accord bilatéral entre la France et le Congo, en décembre 2006, dont le premier volet inclut l'annulation immédiate de 65 millions d'euros de dette commerciale française. Le second volet de cet accord, portant sur l'annulation de 100 millions d'euros, est conditionné au bon règlement de ses échéances par le Congo et aux conclusions des revues de la FRPC par le FMI. La troisième revue d'octobre 2006 n'ayant pas été concluante du fait de dépassements des dépenses publiques par rapport au programme, la mise en œuvre de ce second volet n'est pas assurée. La non-conclusion de la revue de la FRPC empêche l'entrée en vigueur, à ce stade, de la dernière phase de l'accord de 2004. Il est important pour le Congo de reprendre la FRPC afin que le pays puisse bénéficier au plus vite de la reprise du traitement accordé par les créanciers du Club de Paris et des allègements du stock de la dette qui seront consentis lors de l'atteinte du point d'achèvement. Le FMI ayant considéré comme inévitable la suspension du programme FRPC, un second programme de référence de six mois, couvrant le premier semestre 2008, a été proposé aux autorités congolaises.

A l'atteinte du point d'achèvement, la France consentira un effort bilatéral additionnel d'allègement de dette sous forme de Contrats de désendettement/développement (C2D). Cet effort s'ajoutera aux annulations de dette consenties par la France dans le cadre multilatéral du Club de Paris. Cet effort additionnel se traduira par le refinancement, sous forme de dons, des échéances des créances d'APD résiduelles. Le premier C2D - qui couvrira une période de 5 ans à partir du point d'achèvement mais pourra concerner des échéances postérieures - sera d'un montant compris entre 50 et 90 millions d'euros.

1.3 Les enjeux de développement, la stratégie et les priorités du gouvernement

Le Congo s'est engagé dans le processus de développement après la période de conflits armés des années 1990. Ces conflits se sont traduits par les pertes de vies humaines, la destruction des unités de production, la détérioration des systèmes de santé, de l'éducation, des transports, etc... aggravant ainsi le niveau de pauvreté de la population.

La stratégie du Gouvernement, telle qu'elle est présentée dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP)¹, s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- (i) amélioration de la gouvernance et consolidation de la paix et de la sécurité ;
- (ii) promotion de la croissance et stabilité macro-économique ;
- (iii) amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base ;
- (iv) environnement social et intégration des groupes vulnérables ;
- (v) lutte contre le VIH/SIDA.

La partie française estime que la réussite de cette stratégie dépend essentiellement de l'amélioration de la gouvernance dans la gestion des ressources publiques et des dépenses d'investissement.

¹ Un "DSRP Intérimaire" a été adopté en 2004, agréé par le FMI et la Banque Mondiale. Le "DSRP Final" a été soumis aux Institutions de Bretton-Woods en mars 2008.

2 – INTERVENTION DES BAILLEURS MULTILATERAUX.

La mise en œuvre du DCP s'intègre dans le cadre d'une meilleure complémentarité de l'aide entre les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Ce cadre est celui de l'harmonisation des bailleurs, de l'appropriation par le pays et de l'amélioration de l'efficacité de l'aide, proposées dans la "Déclaration sur l'efficacité de l'aide au développement " (Paris, 2 mars 2005) et dans le "Code de conduite européen sur la division du travail entre les bailleurs (15 mai 2007).

A la faveur de la préparation de la Conférence d'Accra sur l'efficacité de l'aide (2-4 septembre 2008), un processus de coordination structurée entre les bailleurs de fonds - présents ou représentés - au Congo a été mis en place, ce qui a permis d'établir une matrice par secteurs et par institutions, répertoriant l'ensemble des contributions des bailleurs sur les prochaines années.

Cette concertation entre bailleurs pourra être renforcée sur la base d'une coordination accrue entre la Délégation de la Commission européenne et l'Ambassade de France, principaux bailleurs européens présents au Congo. Les concertations actuelles entre la France et la Commission portent sur la gouvernance financière, la gouvernance forestière (processus FLEGT), la santé, l'eau et l'assainissement et les transports (Chemin de fer et voies navigables).

*** La Banque mondiale**

La Banque a défini, début 2001, une stratégie d'appui transitoire (SAT), avec un objectif de stabilisation de la situation économique et sociale et de soutien aux réformes visant la transition vers une économie de marché. Parmi les thèmes retenus figuraient notamment l'appui à la société civile, le renforcement des capacités institutionnelles, la réhabilitation des infrastructures de base et la création d'emplois.

Dans le cadre de cette stratégie, 161 millions de dollars de financements ont été consentis.

Une nouvelle stratégie intérimaire sur deux ans, pour la période 2008-2009, a été soumise au conseil de la Banque du 31 juillet 2007. Elle prévoit un appui global au Congo inférieur à 100 millions de dollars.

*** Le Système des Nations Unies**

Interviennent au Congo neuf agences résidentes (PNUD, UNICEF, UNHCR, UNFPA, UNESCO, FAO, PAM, OMS², ONUSIDA) et quatre agences non-résidentes (UNHABITAT, PNUE, BIT, UNIDO), pour un montant total proche de 50 millions de dollars. Les Nations Unies ont mis en place un processus de coordination entre ses différentes institutions, programmes, fonds et agences spécialisées présentes dans le pays.

*** La Commission européenne**

Au titre du 10ème FED, le Congo bénéficiera de 85 millions d'euros de concours qui devraient être affectées en priorité à l'intégration régionale (APE et renforcement des corridors de transport) et au renforcement de la gouvernance financière, économique et forestière. Aux financements du FED s'ajoutent les financements accordés dans le cadre du budget des Communautés européennes.

*

L'USAID intervient dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Lors de la visite du Premier ministre chinois Wen Jiabao, en juin 2006, un accord-cadre de coopération économique et commerciale a été signé entre la Chine et le Congo.

² A noter également la localisation au Congo du Siège du Bureau régional de l'OMS Afrique

3 – LA STRATEGIE D'AIDE DE LA FRANCE ET SON ARTICULATION PAR RAPPORT A LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONGO ET AUX INTERVENTIONS DES AUTRES BAILLEURS

Pour répondre au mieux aux besoins de développement du Congo et à ses contraintes, la partie française propose de concentrer son aide, en terme de subventions, sur les trois secteurs dits "de concentration" qui doivent contribuer directement à l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) :

- la réhabilitation et le renforcement des infrastructures d'eau, d'assainissement et de transport,
- la protection de l'environnement et de la biodiversité,
- l'éducation/formation.

Hors OMD, la Coopération française contribuera aussi au renforcement du système de santé au Congo.

Globalement, la Coopération française mettra en œuvre, selon les cas, des subventions, des prêts non souverains ou, quand le point d'achèvement de l'initiative PPTE sera atteint, des fonds provenant d'un contrat de désendettement-développement (C2D). Elle s'attachera aussi à contribuer, notamment en aidant à mobiliser les expertises nécessaires, à la préparation de projets et, plus généralement, à l'organisation des fonctions de maîtrise d'ouvrage qui permettront la mobilisation la plus efficace possible des moyens budgétaires dont le Congo peut disposer.

3.1 LA STRATEGIE DE CONCENTRATION RETENUE

A - TROIS SECTEURS DE CONCENTRATION DANS LE CADRE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)

1) Les infrastructures

- Le secteur de l'eau et de l'assainissement

L'amélioration de l'accès aux services d'hygiène, d'assainissement et d'approvisionnement en eau de qualité est un de objectifs de l'axe 3 (accès aux services sociaux de base) du DSRP. On estime aujourd'hui que la proportion de la population du pays ayant accès à l'eau potable est inférieure à 50 %. Cette situation est probablement plus grave dans les quartiers périphériques de Brazzaville et de Pointe-Noire, où l'extension urbaine ne s'est pas accompagnée d'un développement des réseaux. En outre, la détérioration (ou l'absence) des réseaux d'assainissement entraîne la pollution des nappes souterraines. Des interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les quartiers à forte densité de population à bas revenus, et plus particulièrement à Brazzaville où les réseaux ont souffert de la guerre, répondraient de manière directe à l'objectif de lutte contre la pauvreté.

L'AFD envisage de financer un projet qui comporterait deux volets d'infrastructures :

- i) un volet de drainage des eaux pluviales dans les quartiers à forte concentration de population et ne disposant pas de système d'évacuation des eaux ;
- ii) un volet d'alimentation en eau potable dans les quartiers périphériques de Brazzaville non encore desservis par la Société nationale des eaux.

Une mission d'identification a été effectuée fin 2007. L'instrument financier sera la subvention, puis le C2D dont l'utilisation sera fonction de la date du point d'achèvement et de la répartition de son montant entre les secteurs OMD qui seraient retenus. L'ampleur des besoins du secteur conduit à envisager une contribution significative du budget de l'Etat congolais.

- Le secteur des transports

La France contribuera à l'amélioration de la chaîne des transports, répondant ainsi aux attentes formulées dans le DSRP en matière de développement et de renforcement des infrastructures.

Depuis 2002, l'AFD s'est efforcée d'accompagner la préparation du programme d'investissement prioritaire du Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) : financement de l'étude de faisabilité, contribution à la table ronde des bailleurs de fonds, financement de l'audit des comptes 2005 et des appuis à l'arrêté des comptes 2006. Ces efforts pourraient permettre la mise en place en 2008 de prêts de l'AFD, de la BEI et de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) au PAPN pour financer ses investissements les plus urgents, permettant à ce port en eaux profondes de jouer son rôle naturel national et régional, ainsi que son rôle dans le trafic de transbordement vers des ports de la région. Le montant de la contribution de l'AFD au financement des réalisations physiques prendrait la forme d'un prêt non souverain (sans garantie de l'Etat congolais) au PAPN dont le montant pourrait être de l'ordre de 20 millions d'euros.

L'AFD envisage aussi de mettre en oeuvre des financements sur subvention au titre du Programme de renforcement des capacités commerciales (PRCC), notamment pour la facilitation des formalités portuaires à Pointe-Noire.

L'AFD envisage également d'apporter à l'avenir un appui au renforcement des fonctions de maîtrise d'ouvrage et de favoriser les nécessaires évolutions institutionnelles d'autres acteurs de la chaîne transport, tels le CFCO.

S'agissant de l'appui aux voies navigables, la France y est engagée depuis plus de 30 ans. Elle est partie prenante du système d'information et de négociation concernant les ressources hydriques du Bassin du Congo et l'entretien des voies navigables, sous l'égide de la Commission internationale Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) qui associe la République du Congo, la République démocratique du Congo et la République Centrafricaine. La France continuera à appuyer le Service commun d'entretien des voies navigables (SCEVN) basé à Brazzaville.

- Appui à la préparation de projets d'investissement

Au-delà des appuis visant les infrastructures d'eau/assainissement et de transport, un fonds sera créé, destiné à apporter un concours à la préparation de projets d'investissements, aux stades de la programmation et des études préliminaires, et au renforcement des fonctions de maîtrise d'ouvrage.

Sur ce fonds de préparation des projets d'investissement, abondé à parts égales par le Congo et par l'AFD, pourront être affectés, après accord entre les parties :

- des appuis techniques pour la programmation des projets et la préparation des termes de référence d'études à mener pour conduire à leur réalisation ;
- le financement d'études de faisabilité ;
- concernant les projets dont la faisabilité est confirmée et qui sont susceptibles d'être financés par l'AFD, le financement des études d'avant-projet sommaire (APS) et d'avant projet détaillé (APD) ;
- des actions de renforcement des fonctions de maîtrise d'ouvrage ;
- des appuis aux nécessaires évolutions institutionnelles d'entreprises en charge d'infrastructures publiques.

2) La protection de l'environnement et de la biodiversité

Le constat – Les axes stratégiques

- La forêt du Bassin du Congo, avec plus de deux millions de km² dont 240 000 km² au Congo, est le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. C'est aussi l'un des écosystèmes forestiers les plus riches et les plus importants biologiquement de la planète. L'utilité d'intervenir dans ce secteur s'impose, tant sur le plan économique que sur le plan de la conservation de ce patrimoine écologique et culturel.

En cohérence avec ses interventions dans les autres pays de la région, la France a choisi d'aider le Congo à assurer un développement durable du secteur environnement, notamment grâce à des modes d'exploitation permettant son renouvellement. La loi forestière et la loi sur la protection de l'environnement dont le pays s'est doté répondent à ces objectifs, conduisent à la pérennité de la ressource et offrent aux opérateurs économiques un cadre réglementaire stable, rendu nécessaire par l'importance des investissements qu'ils doivent mettre en œuvre.

Les autres bailleurs sont peu présents dans cette activité économique, la deuxième après le pétrole. Au-delà des emplois directs qu'il crée, ce secteur joue un rôle important au regard de la réduction de la pauvreté et de la lutte pour la maîtrise des impacts du changement climatique :

- la forêt reste la principale source d'énergie et d'alimentation d'une tranche non négligeable de la population du Congo ;
 - les exploitations forestières donnent accès aux habitants de zones isolées à des services de base, participant ainsi à la "continuité territoriale".
- La protection de la biodiversité est un objectif complémentaire. Dans le Nord, plus de 80 % des terres sont en concessions forestières. Si l'exploitation du bois est essentielle pour la population rurale, elle risque cependant d'entraîner également des dangers pour la faune et la flore forestière (facilitation d'activités illégales telles que l'exploitation commerciale de l'ivoire et de la viande de brousse, développement d'un réseau routier donnant accès aux braconniers et aux défricheurs...).

L'exploitation forestière sous aménagement durable doit donc prendre en compte la protection de la biodiversité, en limitant les impacts environnementaux, mais également en permettant une meilleure connaissance, via les inventaires.

Consciente de l'exceptionnelle biodiversité de la zone (le Congo concentre la plus grande partie de la population mondiale de gorilles, mais aussi de nombreux autres mammifères et plantes en voie d'extinction), qui relève des biens publics mondiaux, la France entend aussi participer, aux côtés d'autres bailleurs de fonds ou d'ONG, aux efforts directement orientés vers la protection. Ces efforts ont aussi des retombées économiques pour les populations locales, grâce au développement actuel de l'écotourisme dans les parcs nationaux.

- La France soutient une vision régionale des problèmes de la forêt du Congo, concrétisée par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui part du constat de la co-responsabilité régionale de la préservation de la forêt qui concerne dix pays³, et vise le développement de synergies entre les différentes administrations forestières. Le sommet des chefs d'Etat d'Afrique centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers en 2005 a permis à la COMIFAC de se doter d'un traité et d'un plan de convergence régional, que la France entend appuyer dans sa mise en œuvre au niveau des différents Etats. La France a assuré à ce titre la facilitation en 2005-2007 du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), qui regroupe les onze pays de la CEEAC (Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale), les grands bailleurs traditionnels et des ONG.

Les autres bailleurs

Parmi les autres bailleurs de fonds,

- la Commission européenne appuie, dans le cadre du 9^{ème} FED, la préservation de la biodiversité - appui institutionnel aux aires protégées (3 millions d'euros) et projet ECOFAC-Parc d'Odzala (4 millions d'euros) - et finance, dans le cadre de l'appui à la gouvernance, un observateur indépendant qui conforte l'administration dans le suivi et le contrôle de la conformité des exploitations forestières vis-à-vis des lois, conformément aux pré-requis du mécanisme "Forest

³ Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Gabon, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Rwanda, Sao Tomé et Tchad. L'Angola a un statut d'observateur.

Law Enforcement Governance and Trade" (FLEGT)⁴. Elle prévoit également d'appuyer, au titre du 10^{ème} FED, la gouvernance forestière, en s'impliquant davantage dans les enjeux socio-économiques de la forêt congolaise ;

- après avoir financé un audit organisationnel de l'administration, la Banque Mondiale réalise une étude socio-économique et environnementale du secteur⁵ mais ne prévoit pas d'y investir ;
- la FAO finance partiellement un inventaire des ressources forestières, au niveau national ;
- la BAD prévoit de lancer (2 millions de dollars sur un an) l'élaboration d'un plan directeur de développement agricole, incluant le secteur forestier.

La réponse française

Dans ce contexte, il paraît opportun de concentrer une partie de l'aide française sur le secteur forestier, en cohérence avec l'appui au Partenariat pour les Forêts du Bassin de Congo.

L'Agence française de développement (AFD) est déjà intervenue sur prêt, en appui à la plus grosse entreprise du pays, la CIB (Congolaise industrielle des bois) pour l'élaboration d'un Plan d'aménagement forestier dans le nord qui a bénéficié également d'une subvention du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). L'AFD a financé, en décembre 2007, un appui pour permettre l'accélération et l'extension de la dynamique d'aménagement à l'ensemble des massifs forestiers, notamment à travers les petites et moyennes exploitations du Sud du pays (projet d'appui à la gestion durable des forêts du Congo). Elle apportera éventuellement un appui technique et financier à l'élaboration d'un système d'information sur la gestion forestière SIGEF-CONGO.

Le projet de l'AFD sera articulé aux projets régionaux en cours d'exécution : "Forêt et développement durable - PFBC" d'appui à la COMIFAC pour la bonne gouvernance du secteur forestier et "Formation et recherche pour l'appui au développement durable du secteur forêt-environnement en Afrique centrale". Des crédits seront mobilisés au bénéfice du Congo en vue de financer certaines études et actions ponctuelles de recherche et de conservation.

En complément, le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) pourra, à travers le Fonds social de développement (FSD), accompagner et prolonger ces mesures par des micro-projets en faveur des populations, dans les zones forestières où existent des opérateurs de la société civile congolaise.

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques forestières et environnementales de la sous région et après la signature du traité sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, le Congo a amorcé l'élaboration du Programme sectoriel forêt environnement (PSFE) qui prend en compte le projet relatif à la mise en œuvre de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement, sur la base du Plan national de convergence. Dans ce contexte, la France appuiera le processus d'élaboration de ce programme et la réalisation d'études y afférentes.

L'aide française appuiera également des initiatives visant exclusivement la protection de la biodiversité. A ce titre, l'AFD instruit actuellement, avec d'autres bailleurs de fonds et des ONG, la création d'un fonds fiduciaire qui permettra d'assurer la gestion du Parc Tri National de la Sangha (parc de Nouabalé Ndoki au Congo, contigu des parcs de Lobeke au Cameroun et Dzanga–Ndoki en RCA). Par ailleurs le FFEM soutient, via le Programme de Petites Initiatives (PPI), des initiatives de protection des tortues marines, d'éducation des populations à la préservation de la faune ainsi que le développement d'une aire de conservation communautaire.

Un assistant technique régional, positionné en octobre 2006 au sein du Ministère congolais de l'économie forestière, est chargé de la mise en oeuvre des diverses initiatives liées à la bonne gouvernance forestière dans le cadre des processus AFLEG et FLEGT sur la zone COMIFAC. Compte tenu du contexte actuel de chaque pays, ses actions porteront en priorité sur le Congo et le Gabon. Il agit en coordination avec le conseiller régional basé à Libreville.

⁴ Mécanisme qui, sous réserve de l'existence dans un pays de lois forestières cohérentes et de mécanismes satisfaisants de contrôle de leur application, autorise ce pays à émettre des licences d'exportation de bois vers l'Union européenne.

⁵ L'adoption des conclusions de cette étude est un "déclencheur" de l'initiative PPTE.

3) L'éducation/formation : Consolider les acquis et accompagner la refondation du système éducatif, gage d'un développement durable

Le Projet d'appui à la réhabilitation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation (AREPA) de la Coopération française s'est achevé en décembre 2005. Il aura permis l'élaboration d'une politique éducative et doté le ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'Alphabétisation, d'un outil de pilotage du système éducatif performant, notamment à travers la réalisation d'une base de données des personnels (carte scolaire). Il aura également contribué à la rénovation pédagogique avec l'élaboration et l'édition de plus de 2500 documents de programmes et la formation des enseignants à leur utilisation.

Couvrant la période 2005-2009, le Projet d'appui à l'éducation de base (PRAEBASE) de la Banque Mondiale, d'un montant de 20 millions de dollars conforte les acquis du projet AREPA. Ce projet vise la réhabilitation d'infrastructures scolaires, la fourniture de matériels didactiques et l'appui à la formation des enseignants, à la planification scolaire et à la révision des programmes.

La France se propose de rester active dans ce secteur. Deux conventions de financement AFD, d'un total de 6,6 millions d'euros, permettront d'appuyer la redéfinition de la stratégie éducative mise en place par le gouvernement congolais, en particulier dans le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, dans le cadre de la "refondation" engagée par les autorités. Ce projet permettra en particulier (i) un renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage du ministère de l'Enseignement technique et professionnel (METP) et du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation (MEPSA), (ii) l'appui à la création de dispositifs de formation professionnelle et technique et (iii) la formation et le perfectionnement des formateurs. Cette intervention contribuera à l'amélioration de la connaissance du marché du travail, permettra une ouverture plus résolue du dispositif d'enseignement technique et professionnel vers les milieux professionnels et soutiendra les efforts d'articulation des niveaux primaire et post-primaire, en complément du Projet PRAEBASE.

L'assistance française à ce secteur s'appuiera sur la présence d'un expert au sein de l'"Unité de coordination des projets de la refondation", organe créé auprès du Ministre de l'enseignement technique et professionnel.

Au même titre que les deux premiers sous-secteurs de l'éducation, la France se propose également d'accompagner le sous-secteur de l'enseignement supérieur dans sa marche vers une adaptation progressive mais nécessaire aux standards internationaux, articulé étroitement à la dynamique d'intégration sous-régionale et régionale.

B - LES CONCOURS ADDITIONNELS

1) La santé

Dans un contexte marqué depuis de nombreuses années par la persistance de la crise économique et sociale, la situation sanitaire du Congo reste préoccupante. Elle se caractérise par :

- la faible performance de son système de santé ;
- un taux élevé de mortalité dû essentiellement aux pathologies infectieuses et parasitaires ;
- une inadéquation des ressources humaines, techniques, matérielles et financières face aux réels besoins ;
- la faiblesse de la participation des populations à la mise en œuvre des politiques sanitaires.

En vue d'améliorer la situation sanitaire du Congo, un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2006-2010, validé par le ministère de la Santé, des Affaires sociales et de la Famille en juillet 2006, a été approuvé par les bailleurs de fonds en juin 2007. Il vise principalement :

- le renforcement du système de santé en agissant principalement au niveau des circonscriptions socio sanitaires ;
- le développement des ressources humaines ;

- la mise en place d'un système national d'information sanitaire opérationnel ;
- la garantie, à travers la mise en place d'une nouvelle centrale d'achat (la COMEG), de l'accès aux médicaments essentiels génériques sur toute l'étendue du territoire national ;
- la mise en place d'une politique nationale et de mécanismes durables de financement des soins de santé.

Ce PNDS contribuera à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement/OMD et ceux fixés par "la Nouvelle Espérance" prônée par le Chef de l'Etat.

La coopération militaire française soutient déjà les hôpitaux de Brazzaville et de Pointe-Noire et forme du personnel soignant. Ces établissements ne sont pas réservés aux militaires ; ils participent à l'amélioration de la situation sanitaire globale.

L'intervention renforcée de la France dans le domaine de la santé, en cohérence avec le DSRP, devra s'intégrer dans le PNDS et s'harmoniser avec les interventions des autres bailleurs (Banque mondiale, Union européenne, Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida..., Système des Nations Unies : OMS, UNICEF etc., Chine et Inde). Cette intervention aura pour objectif de faciliter la mise en place de mesures contribuant à la réalisation des OMD. Elle pourrait s'articuler autour :

- d'un appui technique au niveau régional, grâce à un conseiller régional santé près de l'Ambassade, chargé du suivi des relations avec le bureau régional de l'OMS, en particulier le suivi des relations avec les équipes inter-pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale ; il siège également dans les mécanismes de coordination du Fonds mondial au Congo ;
- d'un projet dont l'instruction par l'AFD est prévue en 2008 et qui s'inscrirait dans les priorités du PNDS, en complémentarité avec les interventions des autres partenaires ; ce projet pourrait cibler les objectifs suivants : (a) le développement d'une politique nationale de financement pérenne de la santé et l'appui à des projets pilotes de micro-assurance santé ; (b) la réhabilitation d'infrastructures de santé de base, en lien avec les projets pilotes d'assurance-maladie ; (c) la lutte contre les maladies transmissibles, notamment le VIH/SIDA ; (d) l'amélioration de l'organisation et de la gestion hospitalière et la relance des partenariats entre le CHU et des centres hospitaliers français ;
- du développement des ressources humaines dans le domaine de la santé et les affaires sociales ;
- d'un appui à la faculté des sciences de la santé, en particulier par des bourses d'études.

2) Le développement du secteur productif et financier

Les activités de prêts concernent aussi le renforcement du système bancaire, y compris les institutions de micro-finance. Elles pourront concerner les investissements des opérateurs forestiers, en cohérence et complément des actions menées par ailleurs en faveur de la gestion forestière durable. PROPARCO pourra également intervenir au profit des opérateurs portuaires privés. Enfin, la mise en œuvre du mécanisme de garantie ARIZ devrait faciliter le financement bancaire des investissements privés, dans un contexte caractérisé par la sur-liquidité du système bancaire et la prudence des opérateurs économiques.

3.2 QUATRE SECTEURS TRANSVERSAUX D'INTERVENTION

1) La Gouvernance

La gouvernance économique et financière

La finalité du projet FSP en cours concernant la programmation des investissements publics est de permettre au ministère du Plan de mettre en œuvre, sur la période 2007-2010, un véritable programme d'investissements publics, en cohérence avec les stratégies sectorielles définies dans le DSRP, dans la perspective du point d'achèvement de l'initiative PPTE. La mise à disposition de deux assistants techniques, respectivement auprès du Ministère du Plan (programmation des investissements publics) et du Ministère des finances (Trésor), est de nature à constituer un outil d'aide à la décision dans le cadre du programme FRPC et dans la perspective du DSRP et du C2D.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) congolaise est confrontée à d'importants problèmes de gestion (dont celui du règlement des arriérés de pensions). A la demande des autorités congolaises, celle-ci pourra bénéficier d'une aide technique française ponctuelle lui permettant d'améliorer son organisation interne, notamment dans la collecte des données et l'informatisation de la caisse.

Dans le cadre des mesures de promotion de la transparence du secteur des ressources naturelles, le Congo a d'autre part adhéré à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) en juin 2004. Le décret portant création du comité exécutif et du comité consultatif de l'initiative a été pris le 11 octobre 2006. Le décret portant nomination des membres du comité de mise en œuvre a été signé le 7 septembre 2007. Le Congo a obtenu le statut de candidat lors du dernier conseil de direction de l'ITIE qui s'est tenu à Accra, les 21 et 22 février 2008.

L'administration régaliennne

Un appui à la modernisation de l'état civil au Congo, conduit par l'AIMF⁶ entre 2003 et 2005, a permis d'améliorer le fonctionnement des bureaux d'état civil à Brazzaville et à Pointe Noire (vulgarisation des procédures, formation des agents), d'informatiser à Brazzaville la mairie centrale, cinq mairies d'arrondissement (sur six) et les Pompes funèbres (où se font les déclarations de décès) ainsi que cinq centres d'enregistrement à Pointe Noire. Un appui a également été fourni, dans ce cadre, à la Direction générale de la population.

Au moment de la signature d'un Accord de gestion concertée des flux migratoires et de codéveloppement, le 25 octobre 2007, le Ministre chargé de l'Immigration, de l'Identité nationale, de l'Intégration et du Codéveloppement a annoncé que la Coopération française apporterait un appui aux autorités congolaises i/ pour informatiser le bureau d'état civil de la mairie d'arrondissement de Talangaï (à Brazzaville), la mairie d'arrondissement qui n'avait pas bénéficié de l'équipement informatique mis en place par l'AIMF ; ii/ pour procéder à un état des lieux des registres souches d'état civil existant (hors "reconstitutions") dans trois arrondissements de Brazzaville et dans dix districts du Département du Pool, c'est-à-dire dans les zones les plus touchées au moment de la guerre civile.

La France poursuivra d'autre part son soutien au projet de réforme du secteur judiciaire et à la réorganisation des forces de sécurité, police, gendarmerie, armées, police judiciaire et de sécurité civile en mettant un accent particulier sur la formation. Elle apportera également son appui au projet d'informatisation de l'appareil judiciaire. Le renforcement des capacités du système judiciaire, la professionnalisation des forces de sécurité et la formation de la police aux pratiques républicaines sont des conditions nécessaires à la construction d'un Etat de droit dans un pays qui doit reconstruire un appareil d'Etat.

La coopération militaire franco-congolaise, qui a repris en 2001, contribue également au renforcement de la bonne gouvernance par un effort soutenu de formations locales, en France et dans les Ecoles nationales à vocation régionale (ENVR), et par un conseil pour l'organisation des structures du ministère congolais de la défense. Elle contribue aussi à consolider le processus de maîtrise des armements et de démocratisation des forces militaires et de gendarmerie congolaises. La coopération militaire française soutient à Brazzaville un projet d'école nationale à vocation régionale "Génie Travaux".

La gouvernance administrative et institutionnelle

Une complémentarité est recherchée à cet égard avec le projet d'appui à l'Etat de droit mis en place par la Commission européenne ou avec les actions envisagées par le PNUD (lutte contre la fraude et la corruption) et la Banque mondiale.

Il convient de souligner le rôle important des médias dans le processus de sortie de crise et de la démocratisation du Congo. Des initiatives en ce sens pourront être engagées dans le cadre de l'appui à la gouvernance.

⁶ Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones

2) Francophonie, coopération scientifique et recherche, diversité culturelle

Francophonie et langue française

Le système éducatif congolais, longtemps de bonne qualité, a connu une dégradation accélérée avec les guerres civiles des années 1990. Aujourd'hui en cours de restructuration dans ses trois secteurs - enseignement primaire et secondaire, enseignement technique et professionnel et enseignement supérieur - il se redresse progressivement. Le premier indicateur des difficultés de l'enseignement congolais est la baisse dramatique du niveau de français, notamment à l'écrit, des écoliers et étudiants.

La France souhaite, en complémentarité de son action dans le domaine de l'éducation, renforcer sa politique de soutien à la langue française. L'action de la France en ce domaine concernera le renforcement des capacités de l'enseignement supérieur congolais et un soutien à la langue française.

Elle développera en particulier les partenariats institutionnels, universitaires et associatifs pour mettre en place des formations initiales et continues de qualité pour les enseignants de français, contribuant ainsi à la revitalisation des acteurs associatifs francophones, en particulier l'association des professeurs de français. Elle conduira en outre des actions spécifiques de renforcement des capacités en langue française destinées au secteur des médias (bourses de formation, missions d'experts) et veillera à une meilleure insertion des écoles françaises dans le système éducatif local.

La mise en place d'un Espace CampusFrance, que l'Ambassade a ouvert en janvier 2008, permet une meilleure orientation des étudiants congolais désireux de poursuivre leurs études en France.

Réforme de l'enseignement supérieur

La réforme de l'enseignement supérieur est un pilier essentiel dans l'édification d'une société nouvelle ; il est un instrument clé du développement.

Le volet "enseignement supérieur" du secteur de l'éducation repose désormais sur un cadre de cohérence et d'orientation prospective de son développement à l'échelle nationale et sous-régionale. En effet, un schéma de déconcentration de l'enseignement supérieur (SDES) a été élaboré pour rompre avec le schéma monolithique actuel de l'enseignement supérieur, avec une seule université d'Etat, contraignant la démographie scolaire de l'hinterland à une migration - souvent infructueuse - vers Brazzaville.

Visant à doter le Congo d'une vision cohérente de l'implantation des établissements universitaires qui permettra au pays de disposer désormais d'un cadre de cohérence et d'orientation des politiques de développement de l'enseignement supérieur, le SDES devrait notamment permettre :

- d'assurer une meilleure implantation, sur le territoire, des universités, des instituts, des grandes écoles, sans pour autant faire un saupoudrage ;
- d'apporter un appui technique, institutionnel et des conseils pour les études de faisabilité des établissements à créer et à ouvrir dans le cadre de la déconcentration de l'enseignement supérieur ;
- de répartir les flux démographiques afin d'éviter les migrations forcées des bacheliers des zones rurales vers les grandes agglomérations ;
- d'accroître l'attractivité et le rayonnement des cités urbaines de l'intérieur du pays ;
- d'adapter au territoire de la République du Congo les grands programmes scientifiques et technologiques, régionaux et mondiaux, afin de fixer la présence des diplômés sur le marché de l'emploi, dans la sous-région d'Afrique centrale, et de doter le pays en capacités humaines mieux profilées.

L'appui de l'Ambassade de France a été sollicité pour la réalisation de certains projets ou opérations s'inscrivant dans le cadre du SDES. Dans cette perspective la France envisage :

- d'apporter un appui à la Direction de l'orientation et des ressources humaines, au sein du Ministère de l'Enseignement Supérieur (DORH), dans le cadre du Programme "Espace des

formations supérieures francophones". Une assistance technique française a déjà été mise à la disposition de cette Direction ;

- de favoriser l'établissement de partenariats entre des établissements congolais d'enseignement supérieur et des établissements français comparables.

Le ministère de l'Enseignement supérieur travaille actuellement à un vaste programme de renforcement des capacités institutionnelles et de modernisation de l'Université Marien NGOUABI, l'unique université d'Etat.

Coopération scientifique et recherche

En matière de recherche, la France est actuellement engagée en République du Congo dans quatre actions spécifiques : i/ un appui au Laboratoire national de santé publique pour la réalisation d'une enquête de séroprévalence concernant le virus Ebola afin d'en assurer le suivi épidémiologique ; ii/ une étude portant sur la validation des tests de référence dans le diagnostic de la trypanosomiase humaine africaine et la classification des différents stades pour une meilleure adaptation thérapeutique ; iii/ un soutien de la recherche concernant la gestion durable des forêts d'eucalyptus mis en oeuvre par l'Unité de Recherche sur la Productivité des Plantations Industrielles (UR2PI) de Pointe Noire, structure qui associe les ministères en charge de l'économie forestière et de l'environnement, le CIRAD et la société EFC (gestionnaire des plantations d'eucalyptus) ; et iv/ une intervention dans le cadre du projet FSP mobilisateur FORINFO "Formation et recherche pour l'appui au développement durable dans le secteur "forêt-environnement" en Afrique centrale" qui développe également une composante formation, en particulier, un appui à l'enseignement supérieur dans ce domaine.

La France assurera d'autre part la mise en oeuvre des accords passés avec l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Ces accords concernent :

- la santé : appui à la recherche sur les pathologies émergentes ;
- l'agriculture : recherche sur le bananier et la lutte contre la mosaïque en Afrique ;
- les sciences exactes, les sciences naturelles et de l'environnement : amélioration des connaissances des écosystèmes naturels et des ressources biologiques du Bassin du Congo ;
- des appuis dans le cadre de la COMIFAC ;
- des appuis en matière de gestion de l'innovation technique ;
- des appuis en formation et en équipement.

Diversité culturelle

Les Centres culturels français (CCF) de Brazzaville et de Pointe-Noire - qui comptent plus de 7000 inscrits en bibliothèque et organisent chaque année quelque 300 manifestations culturelles et artistiques - continueront d'autre part à favoriser la diffusion de la culture française et francophone et à accompagner l'émergence de capacités nationales. En matière culturelle, on assiste en effet à une renaissance des arts de la scène, du cinéma et des arts plastiques : un appui est envisageable afin d'aider à la réhabilitation de structures culturelles d'avant-guerre pour élargir l'offre culturelle - les CCF étant aujourd'hui les seuls réels opérateurs culturels d'envergure - et faciliter l'émergence de capacités locales en matière de management culturel. Sur ces crédits annuels et indépendamment de l'action des CCF, la coopération française continuera par ailleurs à soutenir la création congolaise en subventionnant des festivals importants et en s'engageant dans la formation des artistes (bourses et missions d'experts).

Avec les autorités du Congo, la France reconnaît l'importance de la figure historique de Pierre Savorgnan de Brazza. Après avoir participé à la construction du Mémorial accueillant ses restes mortuaires, elle réaffirme son engagement et reconnaît la Fondation Pierre Savorgnan de Brazza comme un partenaire de son action en matière culturelle et francophone.

3) Le développement de proximité

Dans le cadre de l'accompagnement de la lutte contre la pauvreté, le développement de proximité fera l'objet d'une approche systématique, en particulier grâce au renforcement des moyens programmés au titre du Fonds Social de Développement.

Grâce à cet instrument de financement, la Coopération française a contribué, pour la première fois au Congo, à l'émergence de plate-formes de la société civile composées d'ONG qualifiées, capables d'engager un dialogue, autour des problèmes de développement, avec les pouvoirs publics comme avec les bailleurs de fonds.

C'est également dans ce cadre que la thématique de la parité et du genre pourra être prise en compte. La dimension "genre" est en effet essentielle dans un pays comme le Congo où le rôle des femmes, à tous niveaux, est largement reconnu. Un certain nombre de projets de la nouvelle enveloppe FSD prendra particulièrement en compte cette question de la parité et du genre. Certains secteurs comme ceux de la micro-finance, les formations débouchant sur des emplois, la santé maternelle et infantile ou l'action de prévention et de prise en charge autour du thème du sida, seront considérés comme prioritaires à cet égard.

Dans cette perspective, il est souhaitable de renforcer le dispositif de coopération de proximité. Ce renforcement est notamment assuré par un assistant technique placé auprès du ministère des Affaires sociales qui sera principalement chargé de conduire des actions de conseil dans les domaines de la conception, de la formation et du suivi-évaluation des projets à caractère économique et social mis en œuvre par les ministères en charge des affaires sociales et de la famille, de l'action humanitaire et de la solidarité.

4) Le Développement solidaire

Ainsi que le prévoit l'accord de gestion concertée des flux migratoires conclu avec le gouvernement de la République du Congo le 25 octobre 2007, la France et le Congo examineront les meilleurs moyens de mobiliser les compétences et les ressources des migrants congolais résidant en France en vue d'actions en faveur du développement du Congo.

Ces actions portent sur :

- le cofinancement de projets de développement local initiés par des associations de migrants,
- l'accompagnement des initiatives économiques des migrants,
- l'appui aux diasporas qualifiées pour des interventions au Congo,
- le soutien aux initiatives de développement des jeunes Congolais résidant en France.

Ces actions seront mises en œuvre :

- en facilitant la mobilité et la circulation des migrants congolais entre les deux pays, afin de leur permettre de participer au Congo à des actions de formation ou à des missions ponctuelles liées au développement du Congo ;
- en soutenant leurs initiatives tendant à susciter ou à accompagner la création d'activités productives au Congo, en particulier en favorisant la mobilisation de leur épargne à des fins d'investissement au Congo ;
- en soutenant des initiatives d'appui au développement local des régions d'origine de ces migrants.

4 - L'IMMIGRATION

Les flux migratoires contribuent au rapprochement entre les peuples et leur gestion concertée constitue un facteur de développement : dans cet esprit, le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République du Congo ont conclu un accord relatif à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement, le 25 octobre 2007, qui s'appuie sur les liens historiques d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays.

Les deux parties ont ainsi convenu une action concertée sur les points suivants :

1. circulation des personnes : sous réserve des impératifs de la lutte contre la fraude documentaire, le trafic des stupéfiants, la criminalité transfrontalière, l'immigration irrégulière et le travail illégal et des autres impératifs d'ordre et de sécurité publics, le Congo et la France s'engagent à faciliter la délivrance d'un visa de court séjour à entrées multiples, dit visa de circulation, aux ressortissants appartenant à l'une des catégories définies par l'art.1 de l'accord ;
2. admission au séjour pour les étudiants (selon les conditions définies par l'art.21) et pour les migrants pour motifs professionnels : échanges de jeunes professionnels (18 à 35 ans), carte de séjour "compétences et talents" dans la limite de 150 cartes par an, carte de séjour temporaire portant la mention salarié ou travailleur temporaire dans les métiers énumérés par l'art. 223 de l'accord ;
3. réadmission des personnes en situation irrégulière : la France et le Congo réadmettent, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes, leurs ressortissants en situation irrégulière sur le territoire de l'autre partie ; la France et le Congo réadmettent sur leur territoire le ressortissant d'un Etat tiers en situation irrégulière sur le territoire de l'une des parties pour autant qu'il est établi, sur la base des documents énumérés à l'annexe III de l'accord, que cette personne a séjourné sur le territoire de l'autre partie ;
4. coopération policière : la France s'engage à apporter au Congo une expertise policière en matière de lutte contre l'immigration irrégulière ; elle confirme sa disponibilité à apporter son expertise dans les domaines de la sécurité des titres et de la lutte contre la fraude documentaire ;
5. codéveloppement et aide au développement : la France et le Congo examineront les meilleurs moyens de mobiliser les compétences et les ressources des migrants congolais résidant en France en vue d'actions en faveur du développement du Congo, comme indiqué précédemment en 3.2.4 du DCP ; la France et le Congo conviennent de promouvoir les instruments financiers créés en France dans le but de faciliter les transferts de fonds des migrants et leur investissement dans les activités participant au développement économique du Congo ; les deux pays s'engagent à mettre en œuvre des stratégies concertées destinées à permettre la réinsertion au Congo des professionnels congolais travaillant en France et volontaires pour un tel retour ; la France et le Congo s'engagent à intensifier leur coopération dans le secteur de la santé, conformément aux priorités retenues par le DCP ; la France s'engage à accompagner les efforts de la République du Congo pour la modernisation de son dispositif de formation professionnelle.

5 - LE VERSEMENT DES ARRIERES DE PENSIONS

Depuis dix ans, d'importants arriérés de pensions ont été accumulés et plusieurs centaines de ressortissants français n'ont pas reçu les droits qui leur sont dus et pour lesquels ils ont cotisé auprès du régime de sécurité sociale congolais. Cette situation est en contradiction avec les termes de la Convention de sécurité sociale franco-congolaise, signée le 11 février 1987.

Un audit, lancé par les autorités françaises et congolaises, a permis le recensement de dossiers nominatifs de titulaires français de pension et la validation de 505 d'entre eux par la Caisse nationale de sécurité sociale du Congo. Lors d'un entretien à Paris, le 5 juillet 2007, entre les Chefs d'Etat français et congolais, la partie congolaise a pris l'engagement de procéder au règlement de cette question. Le paiement des arriérés a

débuté en septembre 2007 et un calendrier a été établi par les autorités congolaises le 29 novembre 2007, prévoyant les échéances de paiement suivantes : décembre 2007 : 1 milliard de Francs CFA ; mars 2008 : 1,5 milliard de Francs CFA ; juin 2008 : 1,5 milliard de Francs CFA ; septembre 2008 : 2 milliards de Francs CFA ; décembre 2008 : 2 milliards de Francs CFA. Par ailleurs, le Congo autorise effectivement les transferts bancaires directs de pension en France, conformément aux dispositions de la convention pré-citée.

En cas de non-respect de ce calendrier, la France pourra ajuster en conséquence son aide publique au Congo. Le Congo en serait dûment informé.

6 – LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE PARTENARIALE

6.1 Les acteurs du partenariat franco-congolais

Du côté congolais, l'Etat et son administration (ministères...) restent les principaux acteurs du partenariat franco-congolais. L'université et quelques structures décentralisées (départements, villes) seront associées à la mise en œuvre de ce partenariat ainsi que l'ensemble des ONG congolaises consultées par la Direction générale du Plan dans le cadre de l'élaboration de la version finale du DSRP.

Ce partenariat mobilisera l'ensemble des acteurs publics de l'aide française : Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) et Mission économique de l'Ambassade, AFD, SCTIP et instituts de recherche français présents au Congo (CIRAD et IRD). En seront également parties prenantes les ONG françaises (en parties cofinancées par le ministère français des Affaires étrangères et européennes), les collectivités territoriales françaises qui ont initié des actions de coopération décentralisée au Congo et le secteur privé.

6.2 Les instruments financiers

Les instruments financiers disponibles sont les suivants :

- les subventions de l'AFD en faveur des secteurs OMD (dont les secteurs de concentration) auxquels pourra s'ajouter, le moment venu, le Contrat de désendettement-développement (C2D) ; dès le point d'achèvement, le C2D permettra des décaissements qui pourront alimenter les programmes déjà en cours ;
- les subventions du ministère des Affaires étrangères et européennes en faveur des secteurs transversaux (financement des projets sur le Fonds de Solidarité Prioritaire/FSP), dont le Fonds Social de Développement/FSD ;
- des prêts non souverains de l'AFD à des entreprises publiques en charge d'infrastructures économiques, dans la mesure où la situation de ces entités permettra à l'AFD d'assumer le risque de prêt sans garantie de l'Etat congolais ;
- l'appui traditionnel de l'AFD à destination du secteur privé (prêts et garanties ARIZ de l'AFD, prêts et garanties de PROPARCO).

L'assistance technique et le programme d'octroi de bourses complètent le dispositif.

6.3 Le pilotage du partenariat

Comme indiqué en introduction, des cofinancements seront recherchés avec l'Etat congolais. Compte tenu de l'intérêt des autorités du pays pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures, la formation professionnelle, l'assainissement ou la santé, des programmes d'action conjoints seront envisagés dans ces différents secteurs.

Chaque fois que cela sera opportun, les programmes d'action financés par la France intégreront, à l'instar de ce qui se fait déjà dans le secteur forêt/environnement ou qui est envisagé dans le domaine de la coopération sanitaire, une vision régionale, propre à rechercher les synergies nécessaires et à favoriser une meilleure intégration régionale.

Par ailleurs, un effort d'harmonisation entre bailleurs s'impose également, en particulier :

- au niveau de la gouvernance, dans les différents segments retenus, où apparaît une grande diversité d'instruments d'évaluation et d'intervention. La volonté de la Commission européenne d'en faire désormais un secteur de concentration est une occasion de construire une plate-forme européenne de propositions capable d'entraîner d'autres bailleurs ;

- concernant les conditionnalités qui accompagnent la mise en œuvre des programmes des bailleurs de fonds et qui posent souvent des problèmes de cohérence et de capacités d'appropriation par les administrations congolaises.

Le DCP fera l'objet de rendez-vous annuels et d'une revue à mi-parcours.

Fait à Pointe-Noire, en deux exemplaires originaux, le 22 mai 2008.

Pour la République Française



Monsieur Alain JOYANDET
Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération
et de la Francophonie

Pour la République du Congo



Monsieur Charles Zacharie BOWAO,
Ministre à la Présidence, chargé de la Coopération,
de l'Action humanitaire et de la Solidarité

LISTE DES SIGLES

AFLEG - African Forest Law Enforcement Governance
AFRISTAT - Observatoire économique et statistique d'Afrique sub-saharienne
AFD - Agence française de développement
APD - Aide publique au développement
APE - Accords de partenariat économique (Union européenne)
AREPA - Projet d'appui à la réhabilitation de l'enseignement primaire et de l'alphabétisation
ARIZ - Assurance du risque des investissements dans la zone de solidarité prioritaire
BAD - Banque africaine de développement
BDEAC - Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
BEAC - Banque des Etats de l'Afrique centrale
BEI - Banque européenne d'investissement
CARPE - Central Africa Regional Program for the Environment
CCF - Centre culturel français
CEEAC - Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC - Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
C2D - Contrat de désendettement-développement
CFCO - Chemin de Fer Congo-Océan (Brazzaville - Pointe Noire)
CIB - Congolaise industrielle des bois
CICOS - Commission internationale Congo-Oubangui-Sangha
CICR - Comité international de la Croix Rouge
CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNLS - Comité national de lutte contre le sida
COMEG - Congolaise des médicaments essentiels et génériques
COMIFAC - Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CURE - Crédit d'urgence pour la relance de l'économie (Banque mondiale)
DCP - Document cadre de partenariat
DDR - Désarmement/Démobilisation/Réinsertion
DSRP - Document stratégique de réduction de la pauvreté
DTS - Droits de tirage spéciaux (FMI)
ECOFAC - Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale
ECOM - Enquête congolaise auprès des ménages
ENVR - Ecole nationale à vocation régionale
FAO - Food and Agriculture Organisation
FED - Fonds européen de développement
FFEM - Fonds français pour l'environnement mondial
FLEGT - Forest Law Enforcement Governance and Trade
FMI - Fonds monétaire international
FRPC - Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FMI)
FSD - Fonds social de développement
FSP - Fonds de solidarité prioritaire
HIMO - Travaux à haute intensité de main d'œuvre

IDH - Indicateurs de développement humain (PNUD)
IRD - Institut de recherche pour le développement
MAEE - Ministère des Affaires étrangères et européennes.
MEPSA - Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation
METP - Ministère de l'Enseignement technique et professionnel
NEPAD - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
MUCODEC - Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit
OMD - Objectifs du millénaire pour le développement
ONG - Organisation non gouvernementale
PAPN - Port autonome de Pointe-Noire
PASCOB - Projet d'appui au système de santé du Congo Brazzaville (Union européenne)
PIB - Produit intérieur brut
PIPC - Programme intérimaire post conflit (Programme Banque mondiale)
PMR - Programme de micro-réalisations (Union européenne)
PMRU - Programme de micro-réalisations en milieu urbain (Union européenne)
PNDS - Plan national de développement sanitaire
PNUD - Programme des nations unies pour le développement
PPTE - Pays pauvres très endettés
PRAEBASE - Projet d'appui à l'éducation de base (Programme Banque mondiale)
PRCC - Programme de renforcement des capacités commerciales
PRCTG - Programme de renforcement des capacités de transparence et de bonne gouvernance
(Programme Banque mondiale)
PROPARCO - Société de promotion et de participation pour la coopération économique
PURAC - Programme d'urgence de reconstruction et d'appui aux collectivités (Banque mondiale)
PURICV - Projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie
des populations (Banque mondiale)
PFBC - Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
RNB - Revenu national brut
SAT - Stratégie d'appui transitoire (Banque mondiale)
SCAC - Service de coopération et d'action culturelle
SCEVN - Service commun d'entretien des voies navigables
SCTIP - Service de coopération technique internationale de police
SNDE - Société nationale d'électricité
SNE - Société nationale des eaux
SOFRASEP - Société française de services et protection
UNICEF - Fonds des Nations unies pour l'enfance
VTA - Visa de transit aéroportuaire
ZSP – Zone de solidarité prioritaire

ANNEXES